



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Ouest**

Service Entretien Modernisation du réseau

**R.N. 24 – R.N. 166 – Restructuration de l'échangeur de Saint Antoine**

**Commune de Ploërmel**

\*\*\*

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
POUR LA DECLARATION DE PROJET**

---

**PIECE N° 7 :**

**Bilans des concertations préalables à l'enquête**

(Fichier nommé

« RN24\_RN166\_Ech\_StAntoine\_Dossier Enquête Publique\_Pièce n°7 »)



# **BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC**

## **au titre du code de l'urbanisme (L-103-2)**

### **CONCERNANT LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE ST ANTOINE - RN24/RN166 (PLOËRMEL)**

L'échangeur de St Antoine est implanté sur la commune de Plöermel. Il assure la continuité entre la RN24 et la RN166. Cet échangeur constitue un maillon essentiel de la liaison Vannes/Rennes aux abords de l'agglomération de Plöermel.

L'accidentologie importante et les problèmes récurrents de saturation sur cet échangeur nécessitent la réalisation d'aménagements spécifiques.

Le projet global de l'échangeur, dont le coût total est estimé à 5,1 M€, est cofinancé par l'État (50 %), la Région Bretagne (24 %), le Département du Morbihan (16,67 %) et la Ville de Plöermel (9,33 %).

Le projet de restructuration et de mise en sécurité consiste (aménagements restants) :

- en la création d'un barreau urbain reliant la rue de Redon et la rue René Cassin,
- en la suppression d'un tourne à gauche sens Plöermel – Rennes,
- en la mise à 2x2 voies de la fin de la RN166 (doublement de la voirie existante sur 460m).



## **Le cadre juridique de la concertation réalisée :**

La concertation préalable a été passée au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, en raison du coût prévisionnel de l'opération (>1,9M€) et de sa situation en zone urbanisée.

Elle avait pour objectif d'associer le public à l'élaboration du projet à l'échelle locale.

Le projet étant situé dans une zone compatible avec des travaux routiers selon le PLU de la commune, il n'y avait pas de nécessité de procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU).

## **Le calendrier et les modalités de la concertation étaient les suivants :**

La concertation s'est déroulée dans un 1<sup>er</sup> temps sur 30 jours du 06 septembre 2021 au 06 octobre 2021 avec une diffusion d'un plan et d'un document synthétique explicitant le projet et ses enjeux sur les supports suivants :

- site internet de la DIR OUEST ([www.DIRO.fr](http://www.DIRO.fr)),
- site internet de la Mairie de PLOËRMEL (<https://www.ploermel.bzh/>),
- registre en Mairie de Ploërmel.

Le public a donc été invité à formaliser ses avis, en mentionnant ses coordonnées complètes, soit :

- par courrier (adresse du siège de la DIR OUEST mentionné),
- par e-mail ([pmi.sem.diro@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pmi.sem.diro@developpement-durable.gouv.fr)),
- par écrit sur un registre dédié mis à disposition par la Mairie de Ploërmel pendant toute la durée de la concertation.

→ A l'issue de la première période de 30 jours, aucune remarque n'a été formulée.

La maîtrise d'ouvrage a donc pris l'initiative de publier et diffuser un communiqué de presse afin de prolonger la concertation de 15 jours (jusqu'au 22 octobre 2021) et ainsi assurer une visibilité supplémentaire à celle-ci (*cf communiqué de presse ci-dessous*).

→ A l'issue de la seconde période (portant à 45 jours en tout), aucune remarque n'a été formulée, ni par mail, ni sur le registre de la Mairie (*cf. pdf du registre signé joint*).

## **Conclusions du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation :**

**Les moyens mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour assurer une bonne visibilité de la concertation ont permis d'assurer des conditions appropriées pour ce qui concerne la participation et l'expression des citoyens.**

La concertation continue avec la collectivité de Ploërmel se poursuivra pendant l'évaluation environnementale et au-delà, au travers de points fréquents sur l'opération.

Pour rappel, les principes des phases d'études et de procédures qui suivront :

- Évaluation environnementale en cours jusqu'à fin 2022,
- Enquête publique, dans le cadre de l'autorisation environnementale et de la concertation obligatoire du public,
- Arrêté d'autorisation environnementale qui sera pris par le préfet.
- Étapes suivantes :
  - Poursuite des études de conception détaillée et passation des contrats de travaux en 2022.
  - Réalisation des travaux sur 2023 – 2024.

Les données relatives à la biodiversité seront également déposés sur le site <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr>, entre l'instruction de l'évaluation environnementale et son autorisation.

*N.B. : Ce bilan est réalisé par la DIR OUEST et est disponible sur les mêmes supports que ceux de la concertation.*



DÉPARTEMENT

COMMUNE

# Registre de concertation du public

*Cocher la case correspondante*

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

relatif à : *Projet de Réaménagement de  
l'échangeur de St Antoine - RN 24/RN166  
Commune de Ploërmel*

lieu de la concertation :

*Mairie de Ploërmel*

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Projet de réaménagement de l'échangeur

de ST Antoine RN 24 / RN 166 (Ploërmel)

Du 6/09/21 au 6/10/21.

En exécution de la délibération du <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

en date du \_\_\_\_\_

je soussigné(e) <sup>(2)</sup> Patrick LE DIFFON, Maire de Ploërmel

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Ploërmel, le 6/09/21

signature

Pour le Maire et par délégation  
**Pierre-Jean JARNO**  
Adjoint en charge de l'urbanisme  
et de l'environnement



(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de ..., Président du...

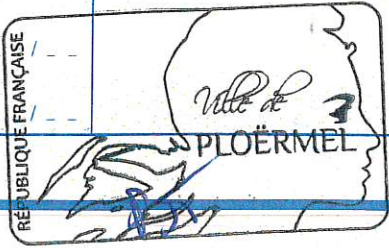






# SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			
---/---/---			



Source: Conception de l'Association pour l'Accueil des Français à l'Étranger - 2017

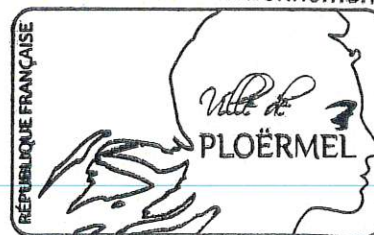
Registre de concertation clos le 25 OCT. 2021

0 observations ont été consignées au registre

0 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

Pour le Maire et par délégation  
**Pierre-Jean JARNO**  
Adjoint en charge de l'urbanisme  
et de l'environnement

*signature*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 6 octobre 2021

### CONCERTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE ST ANTOINE - RN24/RN166 (PLOËRMEL)

Prolongation de la concertation jusqu'au 22 octobre 2021

L'échangeur de Saint-Antoine est implanté sur la commune de Plöermel. Il assure la continuité entre la RN24 et la RN166. Cet échangeur constitue un maillon essentiel de la liaison Vannes/Rennes aux abords de l'agglomération de Plöermel.

L'accidentologie importante et les problèmes récurrents de saturation sur cet échangeur nécessitent la réalisation d'aménagements spécifiques.

#### Pourquoi une concertation ?

La présente concertation est passée au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme et a pour objectif d'associer le public à l'élaboration du projet à l'échelle locale.

Les modalités de la concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables. Elle permet également au public de formuler des observations ou propositions qui sont enregistrées et conservées par le maître d'ouvrage.

Un bilan de la concertation sera établi par le maître d'ouvrage et mis à disposition du public.

La consultation lancée le 6 septembre **est prolongée jusqu'au 22 octobre 2021 afin de recueillir le maximum d'avis.**

#### Qui finance les travaux ?

Le projet global de l'échangeur, dont le coût total est estimé à **5,1 M€**, est cofinancé par l'État (50 %), la Région Bretagne (24 %), le Département du Morbihan (16,67 %) et la Ville de Plöermel (9,33 %).

#### Où trouver les documents de la concertation ?

La présentation de l'opération, objet de la concertation préalable, est disponible sur les sites internet suivants :

- DIR OUEST-> [www.diro.fr](http://www.diro.fr),
- Mairie de PLOËRMEL-> [www.ploermel.bzh/ploermel-ma-ville/enquetes-publiques/reamenagement-de-l-echangeur-de-st-antoine-rn24rn166-589.html](http://www.ploermel.bzh/ploermel-ma-ville/enquetes-publiques/reamenagement-de-l-echangeur-de-st-antoine-rn24rn166-589.html) .

Le public est invité à formaliser ses avis, en mentionnant ses coordonnées complètes :

**-Par courrier**, transmis à l'adresse suivante :

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

L'Armorique

« PMI - Concertation du public Échangeur de Saint-Antoine »

10 Rue Maurice Fabre - CS 63108 - 35031 Rennes cedex

#### Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable Communication

Tél : 02 99 33 46 56

Mission Communication

Tél : 02 99 33 47 05

#### Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre

CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

[www.diro.fr](http://www.diro.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**-Par e-mail**, à l'adresse suivante :

[pmi.sem.diro@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pmi.sem.diro@developpement-durable.gouv.fr) en précisant dans l'objet de l'e-mail : « PMI - Concertation du public Échangeur de Saint-Antoine ».

**-Par écrit** : un registre récapitulant les informations ci-dessus est mis à votre disposition en mairie de Ploërmel, il permet également de recueillir les avis du public, avec le dépôt de vos coordonnées complètes.

Un bilan sera réalisé par la DIR Ouest à la fin de la procédure et sera disponible sur les mêmes supports.

### Pour s'informer avant et pendant son déplacement

- les conditions de circulation sur : [www.diro.fr](http://www.diro.fr)
- l'information routière Bison Futé : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)
- les panneaux lumineux

#### Direction interdépartementale des routes Ouest

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest assure l'exploitation, l'entretien, la gestion du trafic et la modernisation de 1520 km de routes nationales en Bretagne et Pays de la Loire. C'est un service déconcentré du ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Sa mission de service public est d'offrir un service de qualité; d'assurer un niveau de sécurité maximal aux usagers et de contribuer au développement des territoires desservis.

2021-xx

#### Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable Communication  
Tél : 02 99 33 46 56  
Mission Communication  
Tél : 02 99 33 47 05

#### Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre  
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

[www.diro.fr](http://www.diro.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*